

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 13 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

<b>Nombre de membres</b>	
EN EXERCICE	162
PRESENTS :	70
VOTANTS :	93

### COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Monsieur Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Gérard HÉBERT, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

### COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir), Nicolas MEARY (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT et Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

### COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE, Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS, François-Xavier DUPERAT, Yves BERTAUD, Denis MEUNIER, Yves COZE, Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, François BONGARS, Patrick POCHON, Xavier SEVERE (pouvoir), Jean-Marie CHARNIER (pouvoir), Clotilde CAMPAIN, Isabelle FROMAGE (pouvoir), Jean-Luc VUILLEMENOT, Brigitte CHAUSSEMY, Jean-Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Martine QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE (pouvoir), Alain PIERROT, Patrick de LUCA, Sandrine JACQUET, François PLANTÉ (pouvoir), Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE (pouvoir), Annie VERHUST, Espérance VIEIRA, Bruno CYPRIEN, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Christophe HARDY (pouvoir), Claire GAURAT, Laure GORNES, Shirley MAUPIN (pouvoir), Alain JOYEZ, Lloyd DOUGNY (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Franck PASQUIET, Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER, Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Michel CALMY, Patrick CHAILLOU, Amélie FERLAY, Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Éric BEAUJOIS, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES, Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS, Jean HELIE, Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, Caroline PETEAU (pouvoir), Philippe DELONG (pouvoir), William THÉRON, Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Éric LARCADE, Patrick MAILLARD, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Philippe DOTHÉE, François PAROLINI ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Catherine MARION, Patrick RENAULT, Xavier MAUCCI, Milène GIRARDOT, Alain POURSIN ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, Sébastien BOUILLOT, Jean-Luc RICHY, Nathalie BIEL, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Parfait SOUNOUVOU, Stéphane GALINÉ, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Bernardin COUDORO, Alexandre MARY, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER, Fabrice KIMPE, Marcel LIENHARDT, Jean-François PEYRONEL, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Philippe CLERGEOT, Dominique FAUVIN, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, François ROISNEAU, Jacques PILLOY, Natacha COLLARD, Laurent MAUGE, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF, Alain SOUQUET, Hervé FRANEL, Laurent RAYMOND, Patrick SAINARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Ludovic GREMOND, Olivier MAUXION, Yohann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORJOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Guillaume FENAT, Sylvain DUCROUX, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Jocelyne BOITON, Christophe CHAMBON, Bernard LEFEVRE, Gérard ROUX, Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

### COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Messieurs Denis CELADON, Patrick PAGES ;

### COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

### INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présentes : Mesdames Brigitte ANNE, Stéphanie GRENAULT, Alexia BERTAUD, Sonia RISCO, Mireille FLAM (Ceser) ;

Étaient excusés : Messieurs Denis MAZODIER (Union des Amis du Parc) et Xavier JENNER (CNPFF) ;

### EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Coralie BLONDEAU ;

### OBJET :

**FINANCES**  
Création d'un  
cofinancement  
programme  
LEADER-Parc  
approbation du  
circuit de  
validation

Nomenclature ACTES :  
7 Finances locales  
7.1 Décisions  
budgétaires

Transmis au Contrôle de  
légalité le :

**26 MARS 2025**

Affichage le :

**26 MARS 2025**

## **FINANCES Création d'un cofinancement programme LEADER-Parc approbation du circuit de validation**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU les statuts du Syndicat ;

VU le vote du 12 décembre 2023 approuvant les budgets primitifs 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 11 mars 2025 ;

Dans la pratique actuelle, l'ordonnateur produit un compte administratif et le comptable rend un compte de gestion.

Nous allons présenter pour le budget Parc ainsi que ses budgets annexes pour la première fois, le Compte Financier Unique (CFU) à compter des exercices clôt au 31 décembre 2024.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Ses objectifs sont :

✓ Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion.

✓ Améliorer la qualité des comptes.

✓ Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU constitue un levier pour la fiabilisation des comptes du secteur public local.

Le CFU tend vers une nécessaire réconciliation / fiabilisation (interne) des données de comptabilité générale (partie bilan / compte de résultat / balance), tenue par le comptable public et des données détenues par l'ordonnateur (exemple des annexes des états de la dette) ; et enfin, il facilite la mise en perspective des états financiers (bilan et compte de résultat, notamment) en son sein.

Vu l'avis favorable de la commission concernée,

Vu l'avis favorable du Comité de programmation LEADER,

Le Parc porte un programme de subvention LEADER, issus des Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural (FEADER) pour la période 2023 à 2027.

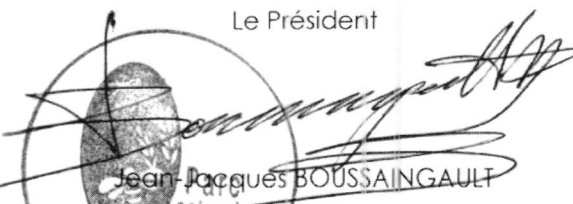
Afin de faciliter l'accompagnement des porteurs de projets et la mobilisation des fonds européens, qui dépendent de l'obtention d'un cofinancement public national (20% de cofinancement permet de mobiliser 80% de LEADER). Il est proposé de :

- dédier une enveloppe budgétaire au cofinancement des projets LEADER sur le territoire du Parc selon le cahier des charges en vigueur, sur les thématiques suivantes :
  - Filières agricoles locales et durables ;
  - Gestion durable de la forêt et filières locales ;
  - Aménagement durable et sobriété ;
  - Vie locale et lien entre les habitants.
- alléger le circuit de validation ainsi :
  - les Commissions de travail délèguent l'examen des dossiers au Comité de programmation, instance de décision du programme LEADER, à laquelle siègent des délégués communaux. Cependant, la décision d'attribution finale du cofinancement reviendra à l'assemblée délibérante du Parc ;
  - la demande de cofinancement ne fera pas l'objet de demande de pièces administratives supplémentaires au dossier LEADER.
- sécuriser la réalisation des projets dans la mesure où :
  - le demandeur a fourni un dossier complet et conforme ;
  - le comité de programmation LEADER ainsi que l'assemblée délibérante du Parc ont émis un avis favorable.

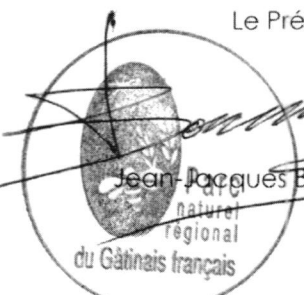
Enfin, à titre exceptionnel, il est proposé que le financement du Parc puisse être attribué indépendamment de l'obtention de la subvention LEADER.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical valident cette création d'un cofinancement Parc et autorisent le Président à la signer ainsi que tout document s'y rapportant, à l'unanimité.

Le Président



Jean-Jacques BOUSSAINGAULT  
président  
naturel  
régional  
du Gâtinais français



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20250325-2025-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025

Affichage : 26/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

